





CHUTE D'UN SALARIE D'UN TOIT SUR LE SITE DE LARDY

Le mardi 03 mars 2015, un salarié de la société PEI travaillant au nettoyage du toit du bâtiment L22 (ex BRAP) est tombé sur un skydôme qui a cédé au moment de sa chute et a traversé un puits de lumière, faisant une chute de 4 mètres à l'intérieur du bâtiment.

Après que ces collègues aient donné de suite l'alerte, l'APS (Accueil-Prévention-Sécurité) et les pompiers extérieurs au site ainsi que les gendarmes sont tout de suite intervenus sur les lieux de l'accident. Les pompiers ont emmené ce salarié blessé dans un matelas coquille à l'hôpital d'Arpajon pour un contrôle complet. Après examens médicaux, il a pu sortir de l'hôpital dans la soirée, visiblement sans trop de séquelles mais avec des jours d'arrêt de travail. Il a passé des examens complémentaires dans les jours qui ont suivi.

Il s'avère que ce skydôme et ce puits de lumière ne présentaient pas les protections nécessaires pour protéger des chutes (grille sous le skydome). Le motif est que le bâtiment concerné est un bâtiment dit « désaffecté ».

Cet accident, qui aurait pu être fatal pour ce salarié, a mis en évidence le risque de travail en hauteur et de chutes pour les gens travaillant sur les toits. L'APS, la maintenance patrimoine et le nettoyage peuvent avoir à agir de manière régulière sur les toitures des bâtiments. Les élus au CHSCT de Lardy, à l'unanimité des organisations syndicales, ont demandé à la direction les raisons qui ont permis la chute de ce salarié, ainsi que l'état des sécurités collectives des bâtiments et des protections individuelles dont disposent ces salariés.

L'accident étant suffisamment grave, vos élus au CHSCT ont voté à l'unanimité une enquête sur le risque de travail en hauteur et sur les causes de cet accident. Pour information, l'enquête est un acte officiel visant à remplir un document type Cerfa qui sera transmis par la suite à l'inspection du travail. Si des manquements à la sécurité étaient constatés, ils seront reportés sur ce document officiel. Le début de cette enquête est fixé au vendredi 03/04/15.

En complément, et après demande des élus au CHSCT, le travail sur les toits a été suspendu en attendant une inspection de la sécurisation des toits. Cette décision a été appliquée par la maintenance-patrimoine et une inspection des toits a été déclenchée avec une fin d'inspection le 18/03/15.

En cas de question complémentaire, vous pouvez consulter vos élus au CHSCT.







Jean-Luc Bourachot
Alain Couillaud

André Gautier
Frédéric Lechère
Pascal Ribeaucourt
Gery Skrzypczyk

Florian David
Laurent Gardillou
Jean-Christophe Leguern
Mickael Lhuillery
Christophe Martin
Christophe Zucalli